

SIVOS des Iles de la Seine

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DU SIVOS

MARDI 14 AVRIL 2026 A 19 H

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le jeudi 14 avril à 19 h, le conseil du SIVOS, légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, président.

Étaient présents : Mmes ACHOUR, ANDRIEUX, BOUCHER, MM. BEAUTÉ, MAINGUY, WECKSTEIN

formant la totalité des membres en exercice

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marc WECKSTEIN est élu à l'unanimité comme secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – DL1

Pour la section Fonctionnement, les dépenses se sont établies à 144 348,39 € et les recettes à 144 348,39 €. Le résultat d'exploitation de la section Fonctionnement pour l'exercice 2025 est donc négatif à hauteur de 512,01 €. A ce montant s'ajoute le montant du report du résultat de l'exercice 2024 à hauteur de 39 101,06 €, ce qui conduit pour la section Fonctionnement à un résultat cumulé 2025 positif à hauteur de 38 589,05 €.

Pour la section Investissement, les dépenses se sont établies à 699,50 € et les recettes ont été de 2 263,40 €. Le résultat de la section Investissement est donc positif à hauteur de 1 563,90 €

Pascal MAINGUY, ne pouvant en tant que président participer au vote, sort de la salle.

Marc WECKSTEIN met au vote le compte financier unique 2025 qui est adopté à l'unanimité.

Pascal MAINGUY rentre dans la salle.

VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT - DL2

Le résultat 2025 à affecter s'élève à 38 589,05 €.

Pascal MAINGUY propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Report en recettes de fonctionnement : 38 589,05 €.

Cette affectation est votée à l'unanimité.

VOTE DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – DL 3

Pascal MAINGUY présente les propositions d'attribution pour les demandes de subventions pour l'année 2026, calculées au prorata du nombre d'élèves.

- OCDE du Rêve (Notre Dame de l'Isle) : 292,80 €
- OCCE école des Écureuils (Pressagny l'Orgueilleux) : 250,10 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – DL4

Pascal MAINGUY présente le projet de budget primitif 2026.

Pour la section Fonctionnement :

- Les recettes prévisionnelles s'établissent à un total de 168 589,05 € (130 000,40 € auxquels s'ajoute le report du résultat 2025 pour 38 589,05 €.) ;
- Les dépenses prévisionnelles s'établissent également à 168 589,05 €.

Pour la section Investissement :

- Les dépenses prévisionnelles s'établissent à 1 563,90 €.
- Les recettes prévisionnelles s'établissent également à 1 563,90 €.

Le projet de budget primitif 2026 est voté à l'unanimité.

VOTE DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES – DL5

Pascal MAINGUY présente les propositions de participations des communes pour l'année 2026.

- Notre Dame de l'Isle : 30 735,22 €
- Pressagny l'Orgueilleux : 49 264,22 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

VOTE DU TAUX DE 7,5% POUR LA FONGIBILITÉ ENTRE CHAPITRES (HORS CHAPITRE 12) – DL6

Pascal MAINGUY rappelle que le Conseil du SIVOS doit fixer lors du vote du budget la limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres (sauf chapitre 012) sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section. Ce pourcentage ne peut excéder 7,5 %.

Il est proposé de retenir le taux de 7,5 %.

Vote : unanimité

SIVOS des Iles de la Seine

TAUX POUR LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES AVEC UN MINIMUM DE 15% – DL7

Pascal MAINGUY rappelle que le Conseil du SIVOS doit fixer lors du vote du budget le taux pour le calcul des provisions pour créances douteuses et propose de retenir le taux minimal de 15 %.

Vote : unanimité

VALIDATION DES PROJETS

- Piscine : Pascal MAINGUY soumet le projet relatif à l'activité de piscine pour un coût de 900 € pour le transport.
Vote : unanimité
- Judo : Pascal MAINGUY soumet le projet relatif à l'activité de judo pour un coût de 1 636 € dont 600 € pour le transport.
Vote : unanimité
- Musique : Pascal MAINGUY soumet le projet relatif à l'activité de musique pour un coût de 1 000 €.
Vote : unanimité

TARIFICATION 2026/2027 DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE – DL8

Pour la garderie, Pascal MAINGUY propose les modification suivantes :

- Garderie matin : 2,90 € (soit une augmentation de 0,10 €),
- Garderie soir avec goûter : 4,10 € (soit une augmentation de 0,10 €),
- Garderie matin et soir avec goûter : 5,70 € (soit une augmentation de 0,20 €).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Pour la cantine, compte tenu du renouvellement prévu du prestataire, la modification des tarifs est reportée après le choix du nouveau prestataire.

QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement du prestataire de cantine

Le prestataire actuel a informé Pascal MAINGUY de sa décision de cesser son activité de prestataire auprès des cantines et des centres aérés. Le choix d'un nouveau prestataire est donc nécessaire.

Deux options sont envisagées :

- Sur suggestion de Thibaut BEAUTE et dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial de SNA, l'étude de l'offre de la cuisine municipale des Andelys qui propose désormais des prestations en direction des cantines des écoles ;
- Le lancement d'une consultation de prestataires privés.

Il est convenu qu'un rendez-vous avec la cuisine municipale des Andelys sera organisé par Thibaut BEAUTE associant Pascal MAINGUY. A l'issue de ce rendez-vous le choix de l'option pour la désignation du prestataire sera soumis au conseil du SIVOS.


Renouvellement du contrat d'une ATSEM – DL9

Conformément aux dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le président du SIVOS, en sa qualité d'exécutif de l'établissement, est habilité à prendre les décisions relatives à la gestion du personnel.

Dans le cadre du contrat d'ATSEM de Mme Alicia BOCHARD. Pascal MAINGUY informe les membres du SIVOS que Madame BROCHARD bénéficiera d'un contrat d'embauche a compter du 15/12/2025 jusqu'au 14/12/2026.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.



DES ILES DE LA SEINE
27510 P... GUELLEUX
00016